

Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 11 décembre 1916 à Olten

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art**

Band (Jahr): - **(1917)**

Heft 168-169

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Procès-verbal de l'Assemblée des Délégués

du 11 décembre 1916 à Olten (Hôtel Aarhof).

M. W. Rœthlisberger, vice-président, ouvre la séance à 2 heures, en souhaitant la bienvenue à Messieurs les délégués. Il propose à l'assemblée de nommer son président en la personne de M. Sig. Righini, proposition qui trouve une approbation unanime à laquelle ce dernier se soumet avec bonne grâce.

19 délégués sont présents, représentant dix sections.

Argovie : J. Haller.

Bâle : E. Buchner, Paul Altherr.

Berne : Tièche, Cardinaux, Brack.

Genève : J. Monard, Alexandre Perrier.

Neuchâtel : L. de Meuron, P.-Th. Robert, M. Mathey.

Paris : Ed.-M. Sandoz, Ch. Bernoulli.

Saint-Gall : C. Liner.

Tessin : E. Berta.

Vaud : Clément.

Zurich : Seitz, Gubler, Righini.

Deux sections se sont fait représenter par lettre, ce sont celles de Lucerne et de Munich. (La lettre de cette dernière n'est malheureusement parvenue que plusieurs jours après, de sorte qu'il n'a pas été possible d'en tenir compte.) Le Comité central était représenté par MM. W. Rœthlisberger, Righini, Albr. Mayer et Al. Perrier.

M. Righini explique brièvement la raison qui a fait convoquer cette assemblée, décidée lors de notre dernière assemblée générale. Le Salon fédéral de 1917 sera sans doute une manifestation d'art très importante et il est d'autant plus important pour les artistes que le jury soit composé d'une façon impartiale. Il faut un jury juste envers tous, autant pour les jeunes qui débudent dans la carrière que pour ceux qui sont en plein travail.

La liste que nous devons dresser aujourd'hui doit contenir 20 noms (10 Suisses allemands, 7 Suisses romands, 3 Suisses italiens; en outre, cette liste doit contenir 4 sculpteurs). MM. Haller (Argovie) et Sandoz (Paris) sont nommés comme scrutateurs. La séance est levée momentanément pour que les délégués puissent fixer leurs listes de sections et pour permettre aux scrutateurs de dépouiller les bulletins.

A 3 h. 15, la séance est reprise et le résultat du vote est annoncé :

Boss, Ed., peintre, Berne. (23.)

Barth, Paul-B., peintre, Bâle. (23.)

Haller, Hermann, sculpteur, Zurich. (23.)

Cardinaux, E., peintre, Muri (Berne). (23.)

Righini, Sig., peintre, Zurich. (20.)

Sturzenegger, H., peintre Schaffhouse. (18.)

Wyler, Otto, peintre, Aarau. (16.)

Mangold, B., peintre, Bâle. (16.)

Surbeck, V., peintre, Berne. (14.)

Sieewart, H., sculpteur, Munich. (10.)

Sarkisoff, sculpteur, Genève. (23.)

de Meuron, Louis, peintre, Marin. (23.)

Muret, Albert, peintre, Lens. (22.)

Perrier, Alexandre, peintre, Genève. (18.)

Blanchet, Al., peintre, Genève. (18.)

Robert, P.-Théoph., peintre, St-Blaise. (17.)

Auberjonois, René, peintre, Jouxten. (14.)

Chiesa, Pietro, peintre, Milan. (27.)

Chiattonne, sculpteur, Lugano. (25.)

Sartori, A., peintre, Giubiasco. (19.)

Ce résultat sera immédiatement porté à la connaissance du Département fédéral de l'Intérieur et paraîtra dans le prochain numéro du journal.

M. Rœthlisberger donne quelques détails sur la question de notre exposition de fin d'année qui devait avoir lieu à Genève. Malheureusement, les conditions que nous aurions eues à supporter dépassaient tellement nos moyens, malgré la subvention que nous avait accordée la Confédération, que nous avons dû abandonner ce projet et tourner nos regards ailleurs.

La Société des Beaux-Arts de Bâle s'est montrée disposée à nous inviter et nous réserve la « Kunsthalle » pour l'époque de la Foire suisse d'Echantillons au printemps. Cette solution est très heureuse et M. Alb. Mayer a été chargé par le Comité central de prendre avec la dite Société tous les arrangements nécessaires. M. Altherr soulève la question de l'affiche en proposant de la demander à un de nos maîtres de l'affiche. M. Brack se demande si nous ne pourrions pas obtenir du Département fédéral un projet non exécuté des concours restreints des derniers Salons fédéraux. La proposition de M. Sandoz réunit tous les suffrages et renvoie la question à la section de Bâle. Celle-ci est chargée de désigner quelqu'un parmi ses membres.

La seconde question au sujet de l'exposition est celle du nombre d'œuvres que chaque exposant pourra envoyer. M. de Meuron propose de limiter les envois à une œuvre seulement, ce que l'assemblée adopte par 10 voix contre 7 qui en demandent deux. Ce vote paraît un peu précipité à en juger d'après les voix qui s'élèvent contre lui. M. Cardinaux estime qu'il s'agit avant tout de faire une bonne exposition et voudrait que l'on puisse envoyer deux œuvres, quitte à ce que le jury refuse les œuvres médiocres. M. Rœthlisberger se rallie à cette façon de voir et pense que le nombre de deux est déjà une réduction appréciable.

M. de Meuron se laisse convaincre par les raisons diverses en faveur des deux œuvres et M. Mayer propose de revenir sur le vote. En fin de compte est adoptée la motion de M. Righini permettant l'envoi de deux œuvres et laissant au jury le soin d'éliminer autant qu'il faudra pour ne pas encombrer la place.

M. Berta demande qu'il soit réservé à cette exposition une place d'honneur à notre regretté collègue Franzoni et qu'on fasse une rétrospective de ses œuvres. Il est décidé, sur la proposition de M. de Meuron, de renvoyer cette question à l'étude du Comité central en l'appuyant.

M. Haller, au nom de la section d'Argovie, lit la motion suivante :

« Une Commission spéciale composée de membres de la Société des P. S. et A. S. avec la collaboration de spécialistes, doit être instituée dans le but d'étudier si notre journal *l'Art suisse* ne pourrait pas être modifié au point de vue de la parution, de sa forme et de son contenu, de façon à mieux servir nos intérêts ou bien s'il ne serait pas préférable de supprimer cet organe et de communiquer les nouvelles concernant la Société par la voix de circulaires lorsque le besoin s'en ferait sentir, cela en vue de baisser la cotisation annuelle. La Commission en question dont la composition est confiée au Comité central devrait référer sur le sujet au plus tard à la prochaine assemblée générale.

« Section d'Argovie de la Société des P. S. et A. S. »

M. Righini demande si l'assemblée désire discuter cette motion tout en faisant remarquer qu'elle n'a pas la compétence pour prendre des décisions, d'autant plus que cette question de la diminution de la cotisation annuelle et celle du journal, ont été tranchées par l'assemblée générale à diverses reprises d'une façon assez catégorique. Il est décidé à l'unanimité moins une voix de ne pas entrer en discussion. M. Haller demande l'insertion au procès-verbal et au journal.

M. Mayer demande pourquoi le journal ne paraît pas régulièrement. Il y a à cela une raison principale qui est le manque de copie et un flottement dans la solution de certaines questions telles que celle de l'Exposition.

M. Sandoz proteste contre une clause du règlement du Salon fédéral, art. 17 d, et qui a trait au vol des objets dont l'exposition n'est pas responsable. Il y a lieu de demander que tous les objets quels qu'ils soient, soient assurés par la Confédération.

L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie MM. les délégués et lève la séance à 4 h. 15.

Le secrétaire : Th. DELACHAUX.

N. B. — Après avoir constaté que M. Siegwart avait fait partie du précédent jury fédéral, nous nous sommes vus obligés de remplacer son nom par celui du sculpteur qui avait obtenu le plus grand nombre de voix après lui. C'est donc M. Zimmermann (avec 8 voix) qui prend sa place.
Th. D.

A MM. les Caissiers des Sections.

Je prie MM. les Caissiers des Sections de bien vouloir retirer les cotisations pour 1917 le plus tôt possible et d'en faire parvenir le montant à la Caisse centrale jusqu'au 1^{er} mars 1917 au plus tard.

Je rappelle que la cotisation annuelle pour les membres actifs est de fr. 10.—, pour les membres passifs de fr. 20.—. Les temps difficiles que nous traversons frappent naturellement aussi notre Société et c'est pour cette raison même que nous prions nos honorés membres passifs, ainsi que nos membres actifs, de bien vouloir s'acquitter de leurs cotisations sans retard, afin que la Caisse centrale puisse faire face à ses engagements avec la ponctualité habituelle.

MM. les Caissiers des Sections sont priés de s'en tenir absolument au terme du 1^{er} mars 1917.

Zurich, janvier 1917.

S. RIGHINI.

Divers.



Commission fédérale des Beaux-Arts.

Communiqué.

La Commission fédérale des Beaux-Arts, réunie à Berne du 1^{er} au 3 février sous la présidence de M. Daniel Baud-Bovy, directeur de l'École des Beaux-Arts de Genève, a examiné en premier lieu les travaux envoyés par les candidats aux bourses d'études pour l'année 1917. Sur sa proposition, appuyée par le Département de l'Intérieur, le Conseil fédéral a décidé, le 6 février, d'allouer aux 2 graveurs, aux 7 peintres et aux 3 sculpteurs dont les noms suivent des bourses de 800 francs pour les graveurs, de 1200 et de 1000 pour les peintres et de 1400 pour les sculpteurs, à prélever sur le crédit des beaux-arts :

a) Graveurs :

1. Gloor Alfred, de Leutwil (Argovie), à Berne.
2. von May Walo, de Berne, à Arlesheim.

b) Peintres :

1. Martin René, de Sainte-Croix, à Morges.
2. Niethammer Edouard, de et à Bâle.
3. Balmelli Attilio, de et à Barbengo (Tessin).
4. Lauterburg Martin, de et à Berne.
5. Schlageter Charles, de Lucerne, à Munich.
6. Woog Madeleine, de et à Chaux-de-Fonds.
7. Barraud Maurice, de Bussigny, à Genève.

c) Sculpteurs :

1. Hubacher Hermann, de Hindelbank, à Zurich.
2. Jaggi Lucien, de et à Genève.
3. Sarkissoff Maurice, de et à Genève.

Un prix d'encouragement a en outre été accordé au peintre Maccagni Erminio, de et à Rivera (Tessin). La répartition des boursiers par région linguistique est donc la suivante : 6 boursiers de la Suisse allemande, 5 de la Suisse française et 2 de la Suisse italienne.